

Rapport d'intégrité et de conformité **2025**



Rapport d'intégrité et de conformité **2025**

À propos de la CEB

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement dotée d'un mandat exclusivement social par ses 43 États membres. La CEB finance des projets d'investissements et fournit une assistance technique dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé et le logement abordable, en mettant l'accent sur les besoins des personnes vulnérables, ainsi que sur les dimensions sociales du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Les emprunteurs sont des gouvernements, des autorités locales et régionales, des banques publiques et privées, des organisations à but non lucratif et autres. La CEB, qui bénéficie d'une notation triple A, se finance sur les marchés internationaux de capitaux. En outre, la CEB reçoit des fonds de donateurs en complément de ses activités.

La CEB a été créée en 1956, en tant que fonds de rétablissement, par huit des 15 États membres qui composaient alors le Conseil de l'Europe. La CEB est la plus ancienne banque multilatérale de développement d'Europe ; elle est juridiquement et financièrement indépendante du Conseil de l'Europe.

Pour en savoir plus sur la CEB, consultez le site coebank.org/fr/about/

Table des matières

Message du Gouverneur	4
Intégrité et conformité à laCEB	5
Actions et initiatives générales	6
Normes	6
Intégrité des projets	6
Connaissance du client et LBC/LFT dans les opérations de trésorerie	8
Signalement et gestion des plaintes	9
Éthique et intégrité	9
Enquêtes	10
Formation et sensibilisation	11
Sécurité de l'information et protection des données à caractère personnel	12
Sécurité de l'information	12
Protection des données à caractère personnel	14
Coopération internationale	15
Annexe	16
Abréviations	16
Contact	16

Message du Gouverneur

Pour mener à bien son mandat social, la CEB doit préserver à la fois son intégrité et la confiance que lui accordent ses pays membres. Dans un environnement de risques complexes, une conformité solide constitue à la fois un garde-fou et un levier stratégique pour garantir des opérations rigoureuses, transparentes et responsables.



“ L'intégrité et la conformité relèvent d'une responsabilité partagée, qui sous-tend la confiance dans la CEB et sa capacité à remplir son mandat social unique.”

Le Rapport d'intégrité et de conformité présenté cette année par le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (BDCC) met en avant les efforts déployés pour renforcer le cadre interne de la Banque et la surveillance de l'ensemble de ses activités. En 2025, le Bureau de la Conformité a affiné son évaluation des risques, tout en consolidant ses mécanismes de responsabilisation et ses procédures, veillant ainsi au respect des normes de gouvernance les plus élevées.

Afin de s'adapter à la transformation rapide du paysage numérique, le Bureau de la Conformité a également contribué à renforcer la cybersécurité et a élaboré des lignes directrices destinées au personnel pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle. Ces initiatives reflètent l'engagement constant de la CEB en faveur de la transparence, de la résilience et de l'anticipation, lui permettant ainsi de poursuivre sa mission sociale essentielle dans un monde incertain.

Carlo Monticelli
Gouverneur de la CEB

Intégrité et conformité à la CEB

Le Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité (BDCC) définit les valeurs fondamentales de la CEB en matière d'intégrité et de conduite éthique, en promouvant une gouvernance solide au sein de la Banque. Le Bureau s'attache à maintenir les normes les plus élevées dans tous les aspects des activités bancaires.

La CEB s'engage à promouvoir les normes d'intégrité les plus élevées dans ses relations avec ses contreparties, la conduite de ses opérations, ses procédures de passation de marchés, ses activités internes, ainsi que les meilleures pratiques internationales. Sous la supervision de la Directrice du Contrôle de la Conformité (DCC), la fonction indépendante de conformité est dédiée à la gestion continue des risques liés à l'intégrité, à la non-conformité et aux manquements professionnels, et rend compte et conseille le Management de la CEB en matière de risques financiers et non-financiers.

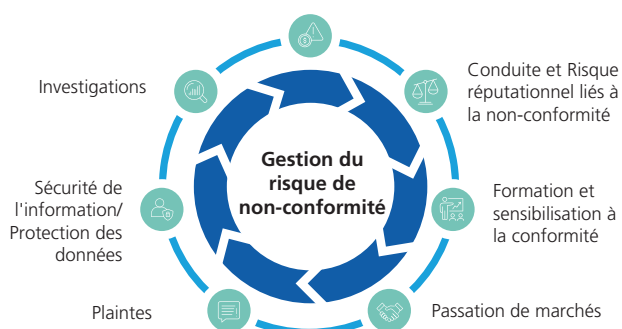
Afin de gérer ces risques, le Bureau suit en permanence les dernières évolutions des Principes bancaires fondamentaux du Comité de Bâle et des principes de base de l'Autorité bancaire européenne, lors de l'élaboration de politiques et de procédures publiques ou internes.

La DCC rencontre régulièrement le Comité de surveillance et les auditeurs externes au cours de l'année, et rend compte chaque année des activités du BDCC au Comité de surveillance.

La mission, les objectifs et l'approche de gestion du BDCC sont définis comme suit :

- **Mission** : le Bureau de la Conformité est chargé de la fonction de contrôle de conformité et d'enquête au sein de la CEB, sur la base d'une approche holistique axée sur les volets "prévention et conseil" et "contrôle et investigation".
- **Rôles et responsabilités du BDCC** : la Politique d'intégrité et de conformité définit la position organisationnelle, ainsi que les rôles et responsabilités du BDCC comme suit : le BDCC est dirigé par un·une Directeur·trice du Contrôle de la conformité (DCC), qui rend compte sur le plan fonctionnel et administratif, directement au Gouverneur, Organe exécutif de la Banque, et qui dispose d'un accès libre et total à tous les niveaux du Management, des Organes Collégiaux, du Comité de surveillance et des auditeurs externes de la CEB. La fonction de conformité est indépendante des activités opérationnelles et de fonctionnement de la Banque.
- **Comité Compliance de la CEB s'agissant des élus** : le Comité Compliance a pour mandat de traiter les cas de violations présumées des codes de conduite applicables impliquant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, un membre des Organes Collégiaux de la Banque, y compris leurs Présidents, ou un membre du Comité de surveillance.

Schéma 1 : Fonctionnement de la Conformité et de la gestion des risques au sein de la CEB



Actions et initiatives générales

En 2025, la CEB a poursuivi son processus de modernisation, de rationalisation et d'alignement sur les meilleures pratiques internationales dans tous ses domaines d'activité, couvrant notamment l'élaboration de politiques et de contrôles d'intégrité, des actions de sensibilisation et de formation et le traitement des plaintes.

Normes

La procédure de responsabilisation et de traitement des plaintes relative à la Politique de mesures de prévention des risques sociaux et environnementaux a été approuvée en interne en juillet 2025, rationalisant ainsi le processus de traitement des plaintes. Elle vient parachever l'architecture de responsabilisation de la CEB, structurée autour de cinq principaux processus de traitement des plaintes, encadrés par les politiques et procédures existantes.

Procédure relative à la gestion des enregistrements téléphoniques de la salle des marchés : En 2025, le BDCC a mené à bien un examen approfondi de la procédure d'enregistrement téléphonique de la salle des marchés de la CEB, à la suite de la mise en place d'un nouveau système technique. La nouvelle procédure définit de manière claire et transparente les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes concernées par cette nouvelle technologie, y compris les utilisateurs du front office et les superviseurs.

Mise en place de plateformes numériques : Le BDCC met actuellement en service sa nouvelle plateforme interne, axée sur la conformité, la sécurité de l'information et la protection des données. En 2025, la première déclaration annuelle de conformité de la CEB entièrement numérique a été mise en œuvre. Au cours de l'année, le BDCC a également travaillé sur un outil d'évaluation des risques de conformité, destiné à faciliter ses processus internes. Celui-ci sera achevé au cours du premier semestre 2026.

Intégrité des projets

En 2025, la CEB a continué d'appliquer une approche fondée sur les risques pour l'évaluation de l'intégrité des projets au stade de l'instruction, et tout au long de la mise en œuvre des projets. Le but étant d'identifier et d'atténuer les risques liés aux pratiques interdites, à l'exposition aux sanctions, aux problèmes réputationnels et à d'autres vulnérabilités en matière d'intégrité affectant les contreparties et les opérations.

Au total, 1 477 contrôles d'intégrité ont été effectués sur des contreparties dans le cadre d'opérations de prêts et de dons. Ces contrôles s'inscrivent dans le dispositif de revue *ex-ante* de l'intégrité de la Banque, contribuant à la prise de décision opérationnelle et garantissant la conformité avec les politiques de la Banque et les normes internationales applicables.

Au cours de la période de référence, la Banque a introduit la possibilité d'utiliser des recherches assistées par l'intelligence artificielle pour soutenir les contrôles d'intégrité. Cette amélioration vient compléter les outils analytiques existants, et renforce l'efficacité et la portée des examens des informations accessibles au public, tout en préservant les procédures de vérification établies et le jugement professionnel dans le processus d'évaluation.

Lorsque le profil de risque des opérations le justifiait, un contrôle d'intégrité préalable renforcé a été effectué conformément aux procédures internes.

Dans le cadre du projet "HOME" en Ukraine, par exemple, des dispositions spécifiques en matière d'intégrité et de conformité ont été intégrées dans le manuel opérationnel, guidant la mise en œuvre du projet. Celles-ci comprennent des exigences ciblées en matière d'atténuation des risques d'intégrité, des dispositifs de suivi ainsi que des obligations de reporting adaptées au contexte opérationnel du projet.

Aucun projet n'a été reporté ou soumis à une approbation conditionnelle pour des motifs liés à l'intégrité au cours de la période de référence.

Comme les années précédentes, le BDCC

continue de réaliser des évaluations de risques de non-conformité pour chaque contrepartie dans le cadre de son dispositif d'intégrité.

Contrôles d'intégrité ex-ante déclenchés par des événements spécifiques

En 2025, la CEB a continué à mener des vérifications ex-ante de l'intégrité des contreparties, conformément à son cadre de conformité préventif fondé sur les risques.

Outre les contrôles d'intégrité préalables réguliers, 52 revues d'intégrité ont été menées au cours de la période considérée. Ces examens ont été initiés en réponse à des signaux de risques spécifiques identifiés au cours du cycle du projet, et s'inscrivent dans le dispositif de suivi continu de gestion des risques d'intégrité affectant les contreparties et les opérations.

Deux opérations dans le secteur du logement en Ukraine ont nécessité un contrôle d'intégrité renforcé, compte tenu du contexte opérationnel et du profil de risque associé à ces projets.

Le cas échéant, les revues d'intégrité déclenchées par des événements ont été menées en coopération avec des institutions partenaires. Aucune mesure d'atténuation ayant une incidence sur le statut d'approbation des projets n'a été requise à l'issue de ces revues au cours de la période considérée, et aucun changement méthodologique n'a été introduit par rapport à l'année précédente.

Évaluation ex-post des risques liés au blanchiment de capitaux, à la non-conformité fiscale et aux pratiques interdites

En 2025, la CEB a poursuivi la réalisation de son évaluation annuelle ex-post des risques, couvrant le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la non-conformité fiscale et d'autres pratiques interdites. Cet exercice s'inscrit dans le cadre de conformité de la Banque et contribue à la revue périodique de son exposition aux risques liés à l'intégrité dans l'ensemble de ses activités.

L'évaluation a été réalisée au moyen d'un processus interne bien établi, basé sur un

Schéma 2 : Nombre de contrôle d'intégrité préalables sur les contreparties

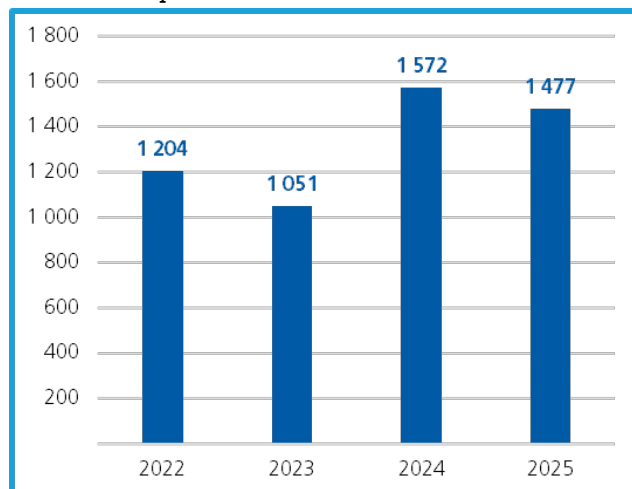
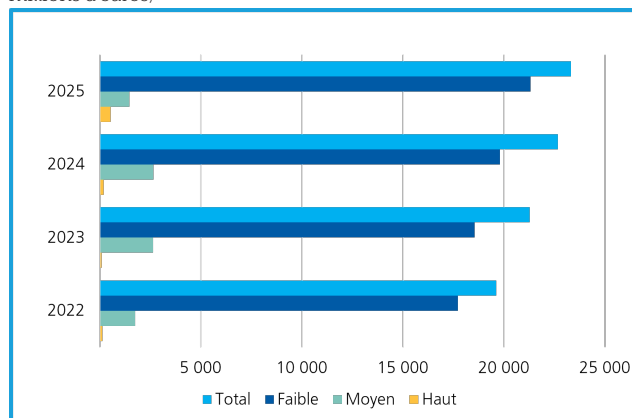


Schéma 3 : Expositions au risque de non-conformité (en millions d'euros)



questionnaire. Ce dernier intègre l'analyse des risques liés à la non-conformité fiscale ainsi que ceux liés à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et d'autres pratiques interdites, telles que la criminalité financière.

Aucun constat significatif n'a été identifié au cours de la période considérée, et aucune mesure de suivi ni escalade interne n'ont été nécessaires.

Niveau de risque du portefeuille – Le risque global lié à la non-conformité reste à un niveau faible, dans la continuité des années précédentes.

Connaissance du client et LBC/LFT dans les opérations de trésorerie

En 2025, la CEB a continué à mener des contrôles KYC et LBC/LFT auprès des contreparties de trésorerie, conformément à son cadre de conformité fondé sur les risques qui soutient les activités de trésorerie.

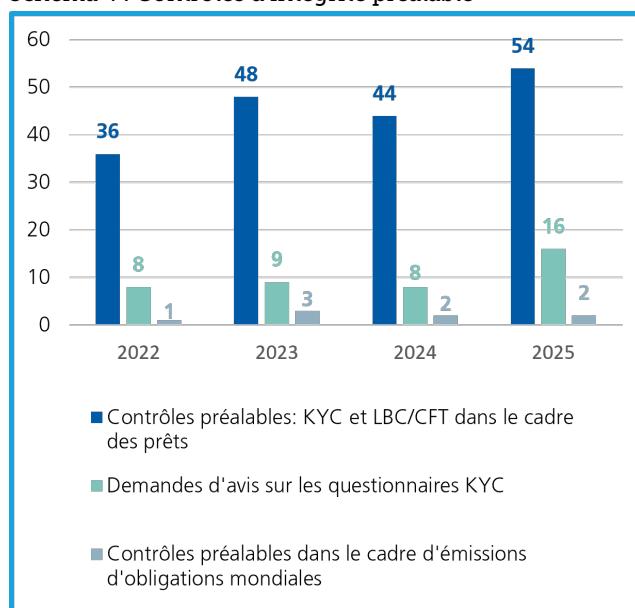
Ces examens ont porté à la fois sur l'intégration de nouvelles contreparties et sur l'examen annuel des relations existantes, garantissant ainsi une conformité continue avec les politiques internes de la Banque et les normes internationales applicables. Le Bureau de la Conformité a également procédé à des évaluations préliminaires de conformité de nouvelles contreparties de trésorerie avant l'établissement de relations d'affaires.

Le contrôle des sanctions est resté une composante intégrante du processus d'examen.

En 2025, le Bureau de la Conformité a participé à deux contrôles d'intégrité préalables dans le cadre d'émissions obligataires mondiales de la CEB. Ces évaluations ont porté sur des domaines clés de la conformité, notamment :

- l'exposition à des emprunteurs soumis à des sanctions de l'UE ou des États-Unis, aux lois anti-corruption et à la législation en matière de corruption ;
- les problèmes liés à l'intégrité, tels que les allégations visant des directeurs ou des membres du personnel ;
- l'utilisation des fonds levés, afin de garantir qu'aucun financement ne soit destiné à des produits pétroliers ou au pétrole faisant l'objet de sanctions ;
- l'évaluation des politiques de conformité, du code de conduite, des procédures, des programmes de formation et des mécanismes de signalement de la CEB.

Schéma 4 : Contrôles d'intégrité préalable



Demandes de renseignements KYC

En 2025, la CEB a répondu à 28 demandes de renseignements KYC, provenant principalement de banques commerciales et d'autres contreparties, y compris des emprunteurs.

Ces demandes portent principalement sur le dispositif LBC/LFT de la Banque, les sanctions, la gouvernance et la conformité institutionnelle. Plusieurs demandes ont nécessité la fourniture d'une documentation plus complète afin de répondre aux exigences réglementaires spécifiques à certaines juridictions. L'étendue de la documentation requise a augmenté par rapport à l'année dernière.

Les réponses ont été préparées en coordination avec les services Juridique et Trésorerie.

Signalement et gestion des plaintes

Le Bureau de la Conformité traite les plaintes liées aux projets qui lui parviennent par divers canaux. Les parties prenantes peuvent soumettre des plaintes portant sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), de fraude, corruption et autres pratiques interdites, des manquements professionnels ou des violations de données. Les plaintes peuvent être déposées via la section "Conformité" du site web de la CEB ou par le biais de courriels désignés, notamment :

- compliance@coebank.org
- occo-whistleblowing@coebank.org
- dpo@coebank.org
- dpc@coebank.org
- info@coebank.org

En 2025, Le BDCC a reçu 11 nouvelles plaintes, dont cinq ont été jugées irrecevables, six concernaient des projets de la CEB et ont toutes été clôturées dans l'année ; une plainte antérieure à cette année est toujours en cours de traitement.

Schéma 5 : Répartition des plaintes par statut

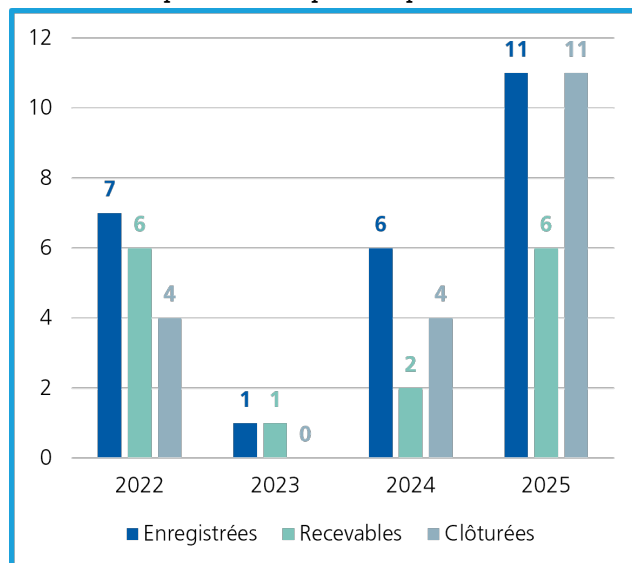
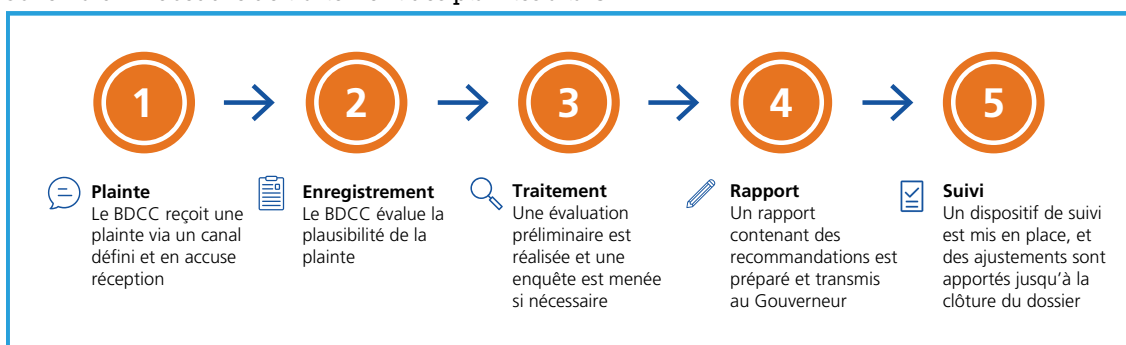


Schéma 6 : Procédure de traitement des plaintes à la CEB

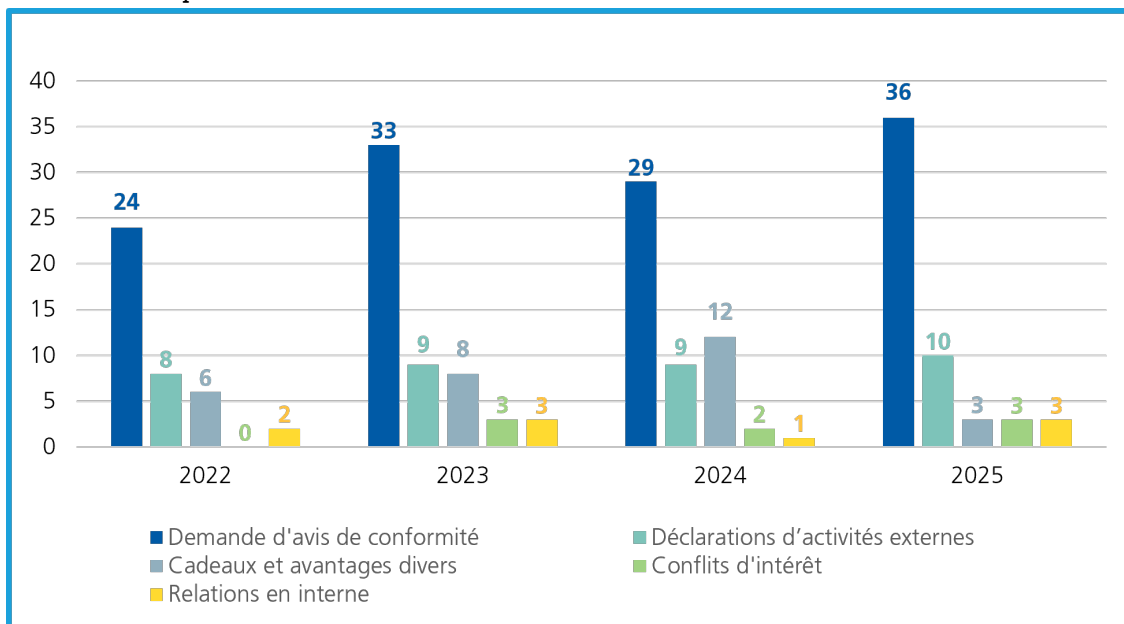


Éthique et intégrité

Le Code de conduite de la CEB définit les valeurs, les orientations, les devoirs et les obligations ainsi que le comportement que la CEB attend de son personnel, de ses élus, de ses collaborateurs contractuels et des membres de ses Organes.

En 2025, le Bureau de la Conformité a rendu 36 avis en interne portant sur des questions liées au Code de conduite de la CEB, émanant de membres du personnel à tous les niveaux de l'organisation et portant principalement sur le respect des procédures internes, les contrôles d'intégrité, les situations d'incompatibilité et d'activités externes.

Schéma 7 : Éthique et Conduite



Le Bureau de la Conformité fournit également des évaluations préliminaires sur les questions de gouvernance et d'éthique au Management et aux services de la CEB. Il encourage le règlement à l'amiable des plaintes et/ou le recours à la médiation lorsque cela est approprié, tout en maintenant une politique de porte ouverte et en contribuant de manière proactive à une culture de libre expression au sein de la CEB.

Le 23 avril 2025, la CEB a approuvé des normes de pratique pour les fonctions d'éthique, conjointement avec les banques multilatérales de développement (BMD) et les institutions financières internationales (IFI) membres du Réseau d'éthique des organisations multilatérales (ENMO), reflétant ainsi l'engagement commun à travailler en tant que système. Ces normes fournissent un cadre de référence commun visant à renforcer les fonctions éthiques au sein des organisations internationales, en soulignant l'importance d'un bureau d'éthique indépendant, doté de ressources suffisantes et professionnellement compétent pour promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilité.

Ces normes énoncent des principes et des responsabilités essentiels, notamment en matière d'orientations et de conseils à l'intention du personnel et du Management, la promotion d'une prise de décision éthique, la gestion des conflits d'intérêts, la promotion d'une culture de libre expression, ainsi que la mise en œuvre d'initiatives de formation et de sensibilisation. Ces normes soulignent également l'importance de l'indépendance opérationnelle, de l'impartialité et de la confidentialité, ainsi que la nécessité d'un engagement fort du Management, de politiques éthiques solides, de mécanismes de signalement efficaces et d'une protection contre les représailles.

Bien que non contraignantes, ces normes reflètent les meilleures pratiques internationalement reconnues et contribuent à l'harmonisation progressive des cadres éthiques au sein des institutions multilatérales. Leur adoption aide en outre la CEB à renforcer sa culture éthique, à améliorer la gouvernance et la responsabilité, et à renforcer la transparence conformément à l'évolution des normes internationales.

Enquêtes

La CEB applique l'Arrêté du Gouverneur et ses procédures internes d'enquête, conformément aux [principes, lignes directrices et procédures d'enquête conjointes des BMD](#). En 2025, le Bureau a mené une enquête sur une allégation de conduite inappropriée.

Formation et sensibilisation

Célébration de la Journée internationale de la lutte contre la corruption 2025 : Chaque année, la CEB célèbre la Journée internationale de la lutte contre la corruption le 9 décembre, se joignant à la communauté internationale pour saluer l'importance de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité et réaffirmer sa détermination à lutter contre la corruption sous toutes ses formes.

Formation obligatoire en matière de conformité : Le Bureau de la Conformité organise chaque année une session d'intégration obligatoire pour tous les nouveaux membres du personnel de la CEB. Cette formation offre un aperçu approfondi de la culture de conformité et des responsabilités de la Banque. Animée par la Directrice du Contrôle de la Conformité, la session couvre un large éventail de sujets, notamment la réaffirmation des valeurs fondamentales de la CEB, une explication de la mission et des objectifs du BDCC, ainsi que des discussions sur les risques de conformité essentiels, tels que la corruption, le blanchiment de capitaux et d'autres pratiques prohibées.

Masterclasses et ambassadeurs de la conformité : En novembre 2025, la Directrice du Contrôle de la Conformité a dispensé une formation avancée aux Responsables de Liaison Conformité de la CEB, afin de les informer des dernières mises à jour concernant les politiques, les procédures et la formation continue en matière de conformité et de sécurité de l'information. L'événement annuel de l'année 2025 comprenait une table ronde visant à échanger sur des sujets liés à la conformité, recueillir les retours des participants et favoriser le partage de points de vue.

Sécurité de l'information et protection des données à caractère personnel

La CEB reste déterminée à faire constamment progresser son cadre de cybersécurité et de protection des données en traitant de manière proactive les menaces émergentes grâce à des stratégies globales de prévention et de réaction. La sensibilisation au numérique est essentielle pour l'intégrité organisationnelle et le respect de la réglementation.

Sécurité de l'information

En 2025, la CEB n'a pas été confrontée à d'incident majeur en matière de cybersécurité. Cependant, divers incidents de gravité limitée se sont produits et ont été traités avec diligence, conformément aux procédures en vigueur.

Stratégie et gouvernance : La Banque a lancé en 2025 une révision complète de ses documents de référence en matière de cybersécurité. Ce processus a permis de constater que, si la plupart des principes énoncés dans les documents réglementaires de sécurité actuellement en vigueur restent pertinents, il était nécessaire d'actualiser certains textes afin de refléter l'évolution du paysage numérique. De nouvelles lignes directrices sur l'utilisation sûre et efficace de l'intelligence artificielle ont par exemple été publiées, et des mesures ont été prises pour faire face aux menaces émergentes. De nouvelles versions actualisées des documents de référence concernés sont en cours de finalisation.

Accompagnement des grands projets informatiques

- **Outils collaboratifs** : en 2025, la Banque a déployé une suite d'outils collaboratifs destinés à tous les utilisateurs, afin de faciliter la collaboration dans le cadre des activités opérationnelles quotidiennes. Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) a participé activement à ce projet, notamment pour gérer les diverses implications en matière de sécurité. De plus, ce projet a permis la mise en œuvre de fonctionnalités de classification des données, élément clé pour mieux protéger les données de la CEB contre tout accès non autorisé.
- **Progiciel de gestion intégré (Atlas)** : ce système étant désormais opérationnel dans l'ensemble de la Banque, le RSSI a continué à suivre les développements d'Atlas afin de s'assurer que les aspects liés à la sécurité soient pris en compte en permanence.
- **Outil de gestion des accès privilégiés (PAM)** : la Banque a lancé un appel d'offres en 2025 pour renouveler sa solution de gestion des accès privilégiés, en étroite collaboration avec le RSSI. La solution retenue devrait être mise en œuvre au cours du premier semestre 2026, ce qui permettra d'améliorer davantage le niveau de sécurité de l'infrastructure informatique de la CEB.
- **Système des marchés de capitaux (CMS)** : dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information, la CEB a lancé un projet majeur visant à remplacer son système bancaire central, pour lequel elle procède actuellement à une analyse comparative de différentes solutions. Bien que le projet en soit à ses débuts, le RSSI y est associé afin de s'assurer que les aspects liés à la sécurité soient pris en compte dès la phase de conception.

Programme de sécurité des clients Swift : Comme toute organisation utilisant la plateforme Swift, la CEB doit se conformer chaque année au programme de sécurité des clients Swift. Ce programme, qui a été

régulièrement enrichi au fil des ans, comprend 31 contrôles (dont 25 obligatoires) couvrant les principaux aspects de la cybersécurité, tels que la gestion des vulnérabilités, la gestion des accès et la sensibilisation à la sécurité.

Comme les années précédentes, la Banque a mandaté une société certifiée pour mener l'évaluation, tant sur le code d'identification bancaire (BIC) historiquement utilisé pour mener les opérations bancaires, que sur le nouveau BIC créé en 2025 dans le cadre du projet Atlas. Les résultats de ces deux évaluations ont été très positifs, 100% des contrôles ayant été jugés pleinement conformes. Conformément aux exigences de Swift, les résultats de cette évaluation ont été publiés sur le site web des clients de Swift afin que nos contreparties puissent avoir une visibilité sur la conformité de la Banque.

Cyber-résilience : Parallèlement au renforcement continu des capacités de cyber protection de la Banque, la CEB a continué à renforcer ses capacités de cyber-résilience en 2025.

- **Organisation d'exercices de simulation d'incidents de cybersécurité** : afin de former et de développer les capacités et les réflexes du Management de la Banque face à une crise de cybersécurité, deux exercices de simulation d'incident de cybersécurité ont été menés en 2025. Ces exercices ont simulé des cyberattaques spécifiques visant la CEB, testant la manière dont les responsables réagiraient et prendraient les décisions appropriées face aux différentes évolutions de la crise.
- **Développement des capacités informatiques pour limiter les interruptions des activités opérationnelles essentielles** : afin de compléter son cadre de cyber-résilience, la CEB a mis en œuvre diverses solutions techniques visant à faciliter la continuité des opérations essentielles en cas de cyberattaque majeure visant la Banque.
- **Contrats avec des entreprises spécialisées en cybersécurité** : deux appels d'offres spécifiques ont été lancés en 2025 afin de renouveler certains services clés de cybersécurité de la Banque : (1) *Cyber Threat Intelligence* afin d'anticiper autant que possible les menaces de cybersécurité pesant sur la Banque et (2) *Cyber Response assistance* afin de bénéficier d'une assistance qualifiée et immédiate en cas de problèmes. Bien que ces services soient déjà en place, l'appel d'offres lancé en 2025 a conduit à la signature de contrats avec de nouveaux prestataires, permettant ainsi à la CEB de bénéficier du meilleur service possible dans ces domaines clés.

Formation et sensibilisation : Favoriser une culture de la sécurité au sein de l'organisation est une ambition centrale de la stratégie de cybersécurité de la Banque, comme en témoigne la mise en œuvre d'une série d'actions de sensibilisation tout au long de l'année 2025, notamment :

- **Sessions de sensibilisation générale à la sécurité** : une série de trois sessions de formation (deux en français, une en anglais) a été organisée fin 2025, au cours desquelles le RSSI a pu sensibiliser les membres du personnel de la CEB au paysage actuel des cybermenaces et leur fournir des conseils concrets et des bonnes pratiques pour réduire les risques.
- **Campagnes de simulation de hameçonnage (phishing)** : trois campagnes ont été menées pour former les membres du personnel à l'identification des courriels de hameçonnage.
- **Formation interactive en ligne** : une initiative de formation en ligne a été lancée en 2025, fournissant à l'ensemble du personnel des conseils et des bonnes pratiques pour leur usage quotidien.

Protection des données à caractère personnel

Formation sur la protection des données à caractère personnel

Une formation sur les principes fondamentaux de la protection des données et les réglementations pertinentes de la CEB a été dispensée en février à certains membres du personnel, notamment à deux groupes cibles :

- **Les agents des ressources humaines** qui ont rejoint la Banque au cours de l'année écoulée. La Division des Ressources Humaines doit régulièrement traiter d'importantes quantités de données sensibles à caractère personnel et relatives au personnel au sein de la Banque. La formation garantit que ces agents soient bien informés des principes et des obligations en matière de protection des données
- **Les Responsables de Liaison Conformité** au sein de la Banque ont reçu des conseils pour les aider à accompagner leurs collègues qui traitent des données à caractère personnel dans le cadre de leur travail.

Commissaire à la protection des données

La DCC et le Délégué à la protection des données (DPO) ont tenu deux réunions en 2025 avec le Commissaire à la protection des données (DPC). À la suite de ces réunions, et conformément au règlement de la CEB sur la protection des données à caractère personnel, le DPC a publié un rapport annuel présentant une évaluation de la situation de la Banque en matière de protection des données à caractère personnel. Le rapport est disponible sur le site web coebank.org : [Règlement de la CEB sur la protection des données](#).

Coopération internationale

La CEB coopère activement avec divers organismes internationaux de référence chargés de lutter contre la corruption, la fraude et le blanchiment de capitaux. Cette coopération souligne l'engagement ferme de la Banque dans la lutte contre la criminalité financière, lui permettant de se tenir informée des dernières évolutions et de renforcer davantage ses propres mesures de protection en matière d'intégrité et de conformité.

La CEB accorde une grande importance à sa relation institutionnelle privilégiée avec le Conseil de l'Europe. Pour le BDCC, cela se traduit par une collaboration étroite avec des organes spécialisés, notamment le Groupe d'États contre la corruption ([GRECO](#)) et le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ([MONEYVAL](#)).

Le Bureau de la Conformité a continué à participer activement, en tant qu'observateur, à des initiatives intergouvernementales majeures, telles que celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a pris part à des événements importants organisés par le [Forum mondial de l'OCDE sur la lutte contre la corruption et l'intégrité](#), le [Réseau anti-corruption pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale \(ACN\) de l'OCDE](#) et le [Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption](#).

En 2025, le BDCC a collaboré activement avec ses homologues. Sa participation a notamment porté sur des réunions et des forums de haut niveau tels que la conférence sur la prévention de la criminalité économique, la conférence de l'ACFE sur la fraude, la réunion sur l'intégrité du secteur privé des banques multilatérales de développement (BMD), la réunion du [Réseau d'éthique pour les organisations multilatérales \(ENMO\)](#), la Conférence des enquêteurs internationaux, le [Forum international de la cybersécurité \(INCYBER\)](#), [l'atelier sur la cybersécurité des IFI européennes](#), ainsi que [l'atelier de l'EDPS sur la protection des données](#).

Annexe

Abréviations

BDCC	Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité
BIC	Code d'identification bancaire
BMD	Banque multilatérale de développement
CMS	Système des marchés de capitaux
CRA	Évaluation des risques de conformité
CRC	Évaluation des risques de conformité
DCC	Directrice du Contrôle de la Conformité
DPC	Commissaire à la protection des données
DPO	Délégué à la protection des données
ENMO	Réseau d'éthique des pour les organisations multilatérales
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
IFI	Institution financière internationale
KYC	Connaître son client (Know Your Customer)
LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
LFT	Lutte contre le financement du terrorisme
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
RSSI	Responsable de la sécurité des systèmes d'information

Contact

Bureau de la Directrice du Contrôle de la Conformité

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

55, avenue Kléber

75116 Paris - France

Tél. : +33 (0) 1 47 55 55 00

Email: compliance@coebank.org; OCCO-whistleblowing@coebank.org; DPO@coebank.org

Web: <https://coebank.org/en/about/integrity-and-compliance/>

Pays membres

La CEB compte 43 États membres qui sont les actionnaires de la Banque. Tous les pays membres du Conseil de l'Europe peuvent devenir membres de la CEB.

Albanie ★

Allemagne

Andorre

Belgique

Bosnie-Herzégovine ★

Bulgarie ★

Chypre ★

Croatie ★

Danemark

Espagne

Estonie ★

Finlande

France

Géorgie ★

Grèce

Hongrie ★

Irlande

Islande

Italie

Kosovo ★

Lettonie ★

Liechtenstein

Lituanie ★

Luxembourg

Macédoine du Nord ★

Malte ★

République de Moldova ★

Monténégro ★

Norvège

Pays-Bas

Pologne ★

Portugal

République slovaque ★

République tchèque ★

Roumanie ★

Saint-Marin

Saint-Siège

Serbie ★

Slovénie ★

Suède

Suisse

Türkiye ★

Ukraine ★

★ Pays du Groupe Cible



CEB

— COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK —
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Email: info@coebank.org
www.coebank.org

ISSN 2957-7209 (Online) ©October 2026